

# Conditions Générales de location

Valable à partir de Février 2021

Les présentes Conditions Générales de Location sont mises à disposition sur notre Site Internet et s'appliquent à régir toutes les transactions commerciales entre l'EURL MENTON PEPINIERE, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 7 500 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le N°433 779 533 au nom commercial Menton Pépinière et ses clients. Les présentes conditions générales de location sont applicables à tous les produits loués par Menton Pépinière. Toute stipulation contraire aux présentes conditions devra avoir été convenue par écrit et signée des deux parties avant l'acceptation du bon de commande ou de livraison. Le bénéfice du contrat de location est propre au locataire. La sous-location ou le prêt des produits loués sont interdits. L'acceptation par le client du devis de location accompagnés par ces présentes Conditions Générales de Location implique l'acceptation sans restriction celles-ci.

## ARTICLE 1 – LE TARIF DE LOCATION ET RECOUVREMENT

### 1.1 Tarification

Le montant de la location correspond à 30% du prix unitaire public TTC du produit loué. La facture est établie après le contrôle de la marchandise louée restituée. Aucune facture ne pourra être éditée lors de la location. Les accessoires décoratifs, d'une valeur inférieure ou égale à 15 € sont disponibles uniquement à la vente.

### 1.2 Caution

Lors de l'établissement du contrat de location entre un loueur et la pépinière, un chèque de caution de la valeur totale de la marchandise louée sera exigé. Le montant de ce chèque correspond à la somme des produits au prix public TTC. Ce chèque de caution sera restitué contre remise de la marchandise après les vérifications d'usage (voire article 2- Restitution). Les cautions ne peuvent être versées qu'en chèque.

### 1.3 Durée de la location

La durée maximale de la location est de 10 jours. Au-delà, Menton Pépinière se réserve le droit de facturer un surcote de location. Le montant de cette facturation est forfaitaire en fonction du nombre de jours ajoutés.

### 1.4 Recouvrement

Une indemnité forfaitaire de 40 € TTC est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

### 1.5 Tribunal compétent

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le Tribunal de Commerce, seul tribunal compétent.

## ARTICLE 2 – RETRAIT DE MARCHANDISE

### Retrait de marchandise

Il appartient au locataire de vérifier avec le vendeur que la quantité et l'aspect esthétique des produits loués soient conformes au bon de commande. Si aucune remarque ou réserve ne figurent sur le bon de commande ou de livraison, aucune réclamation ne pourra être prise en compte lors de la restitution.

## ARTICLE 3 – LIVRAISON

### 3.1 Zone de de couverture

Les livraisons sont effectuées dans le 06 par notre service de livraison avec notre personnel et nos véhicules. La livraison est effectuée sur le lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

### 3.2 Délais

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard « raisonnable » dans la livraison ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts,
- L'annulation de la commande.

### 3.3 Organisation

Les livraisons sont préparées sur la base des informations communiquées par le client. Les limitations de tonnage, les accès ainsi que toutes les informations permettant à la livraison d'avoir lieu sont communiquées et vérifiées par le client. C'est au client de s'assurer que toutes les conditions de livraison sont réunies (limitation de tonnage des voies empruntées, dimensions du portail d'accès, zone de retournement du poids lourd, état et résistance de la route, présence de câbles, distance entre le lieu station du véhicule et le lieu de dépose des végétaux, etc). Dans le cas contraire ou en cas de doute, le client doit se renseigner auprès de Menton Pépinière

pour obtenir toutes les informations nécessaires. Tout départ de la pépinière vaut pour exécution du contrat. La responsabilité de la pépinière ne serait être mise en cause si les informations fournies par le client ne permettent pas la livraison de la marchandise. En cas d'échec de la livraison, le montant de la livraison sera encaissé et la reprogrammation de la livraison fera l'objet d'une nouvelle facturation.

### **3.4 Risques**

Le transfert des risques intervient à compter de la remise des produits au Client, au transporteur ou au destinataire de son choix. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

## **ARTICLE 4 – RESTITUTION**

### **Restitution**

Les produits sont sous la responsabilité exclusive du locataire et doivent être entretenus par lui durant toute la période de la location. Les soins apportés aux plantes par le loueur n'étant pas sous le contrôle de Menton Pépinière, celle-ci ne peut être tenue pour responsable d'une dégradation anormale des dits végétaux et se réserve le droit de les facturer au tarif public TTC. Lors de la restitution des plantes ou des produits loués, le bon de commande devra être révisé par un vendeur habilité qui attestera que la quantité et la qualité des produits réceptionnés sont conformes aux plantes et aux marchandises louées.

## **ARTICLE 5 – PAIEMENT ET MODALITÉ DE RÈGLEMENT**

### **Moyens de paiement**

- Espèces plafonnées à 1 000 €. Le plafond est à 15 000 € si le domicile fiscal du payeur est à l'étranger sur présentation d'un justificatif.

- Cartes Bancaires.
- Virement bancaire classique (3 jours minimum avant le départ des produits vers le client).

## **ARTICLE 6 – FACTURATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Les produits endommagés ou non restitués seront facturés. Les plantes devront être rendues dans leur pots d'origine et l'étiquette de prix ne doit pas être retirée. Les accessoires devront être restitués propres. Dans le cas contraire, Menton Pépinière se réserve le droit de les facturer.

## **ARTICLE 7 – GESTION DU CONTRAT DE LOCATION ET SUIVI COMMERCIAL**

### **Protection des données personnelles**

La protection de vos données personnelles est une priorité pour nous. Les données collectées sont nécessaires à ces traitements et sont destinées EXCLUSIVEMENT à Menton Pépinière. Le Client peut exercer à tout moment ses droits en effectuant une demande par téléphone au 04.93.35.50.24 ou par mail : [mentonpepiniere@live.fr](mailto:mentonpepiniere@live.fr). Enfin, Menton Pépinière peut communiquer les informations relatives aux Clients ainsi que le contenu de leur courrier électronique à la demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

## **ARTICLE 8 – CAS DE FORCE MAJEUR**

La responsabilité de l'EURL MENTON PEPINIÈRE exerçant sous le nom commercial Menton Pépinière ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. Un retard ne peut donner lieu à indemnité, et ne concède au client le droit d'annuler la commande ni de refuser la livraison. Les cas de force majeure nous dégagent de toute espèce de responsabilité. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.